

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D919
au territoire de la commune de Carvin
TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
Section hors agglomération
Du 12 août 2024 au 14 octobre 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande en date du 08 août 2024, par laquelle la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, fait connaître le déroulement des travaux d'extension des réseaux eau potable et assainissement, du 12 août 2024 au 14 octobre 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'extension des réseaux eau potable et assainissement, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D919 du PR 47+270 au PR 48+0, hors agglomération, du 12 août 2024 au 14 octobre 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de Carvin,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de Carvin,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de Lens-Hénin,

